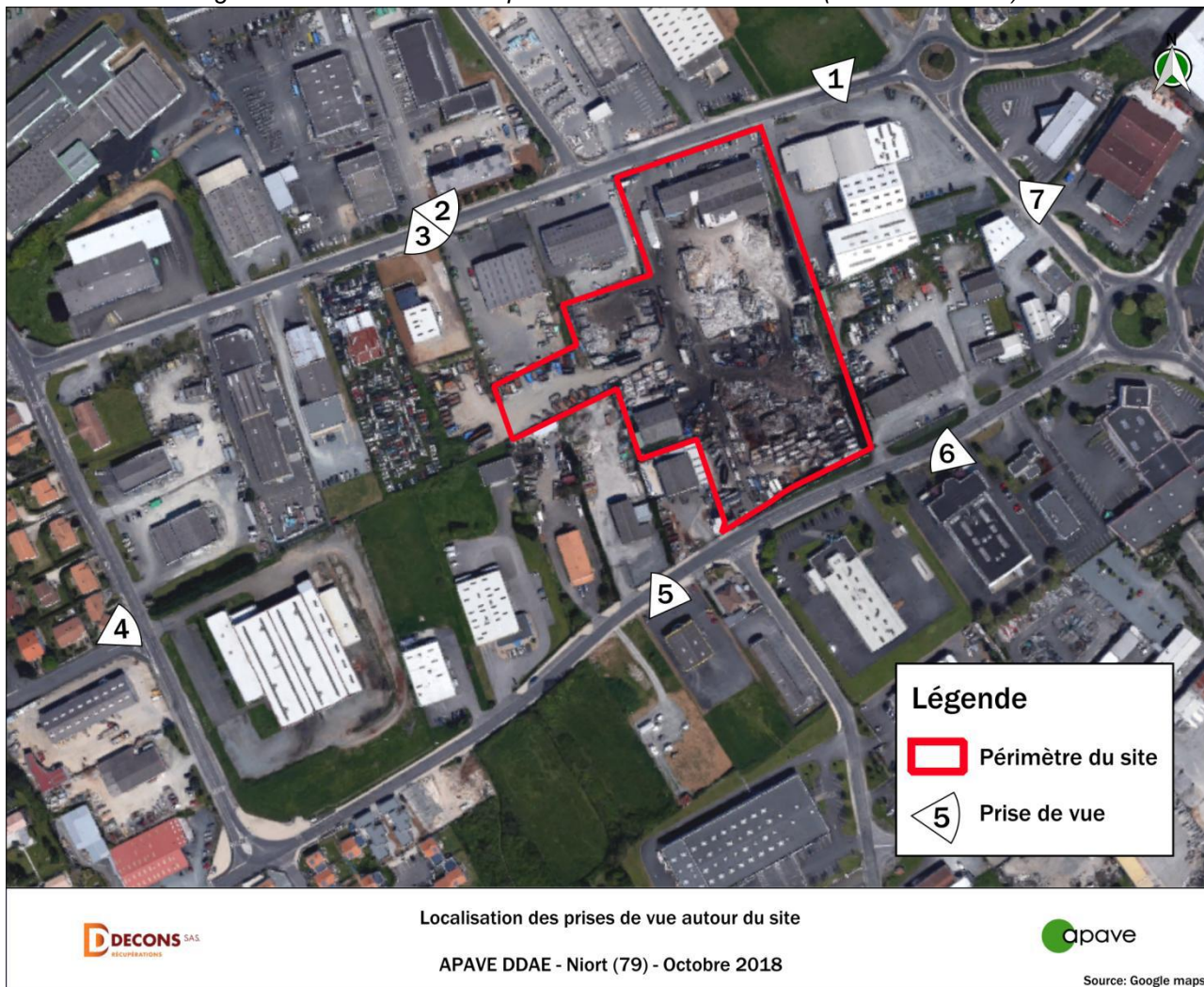


d. Vues sur le site

Des prises de vues sur le site de DECONS ont été réalisées. La localisation de chacune des prises est présentée dans la carte ci-après.

Figure 11 : Localisation des prises de vue autour du site (source : APAVE)





A noter que plusieurs écrans végétaux (arbres, haies...) sont présents en limites de propriété des différentes entreprises du secteur (voir photos ci-après).


Etant donné les multiples écrans intermédiaires (bâtiments du parc d'activité et arbres en limites de propriété des sites voisins), **aucune vue lointaine sur le site de DECONS n'est possible.**

Les photographies ci-après présentent les différentes vues proches sur le site.

No.	Description / remarques	Prise de vue
1	<p>Vue depuis la rue des Herbillaux au Nord-Est du site.</p> <p>Vue directe du bâtiment comprenant les bureaux et le magasin de vente de fer neuf.</p> <p>Des écrans anthropiques (bâtiment) empêchent la vue du reste du site.</p>	 <p>The photograph shows a street view from the 'rue des Herbillaux' looking towards the 'DECONS' site. On the left side of the road, there is a white car and a white van with 'Westlink' branding. In the background, there are industrial buildings, one of which is identified by an arrow and the label 'DECONS'. A green metal fence runs along the right side of the road, partially obscuring the view of the buildings behind it. The sky is blue with scattered white clouds.</p>


No.	Description / remarques	Prise de vue
2	<p>Vue depuis la rue des Herbillaux au Nord-Ouest du site.</p> <p>Vue directe du bâtiment comprenant les bureaux et le magasin de vente de fer neuf.</p> <p>Des écrans anthropiques (bâtiments, panneau) empêchent la vue du reste du site.</p>	

No.	Description / remarques	Prise de vue
3	<p>Vue depuis la rue des Herbillaux au Nord-Ouest du site vers la zone de stockage de bennes.</p> <p>Des écrans végétaux et anthropiques (arbres en limite de propriété, bâtiment, panneau) empêchent la vue directe sur le site.</p>	

No.	Description / remarques	Prise de vue
4	<p>Vue depuis la rue du Fief d'Amourettes à l'Ouest du site.</p> <p>Aucune vue proche ou lointaine du site n'est possible grâce aux écrans végétaux et anthropiques qui sont présents (bâtiments voisins et arbres).</p>	

No.	Description / remarques	Prise de vue
5	<p>Vue depuis la rue des Ors au Sud-Ouest du site.</p> <p>Il est possible d'apercevoir une partie de l'atelier de dépollution.</p> <p>Présence de plusieurs écrans végétaux et anthropiques (bâtiment voisin et arbres).</p>	

No.	Description / remarques	Prise de vue
6	<p>Vue depuis la rue des Ors au Sud-Est du site.</p> <p>Vue directe sur le site de DECONS.</p>	

No.	Description / remarques	Prise de vue
7	<p>Vue depuis la rue Vaumorin à l'Est du site.</p> <p>Vue partielle sur le site, présence d'écrans anthropiques (bâtiments voisins).</p>	

3.5.2 Biens mat riels, patrimoine culturel et arch ologique

a. L'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Niort (AVAP)

Les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine sont r gies par la loi la loi n 2010-788 du 12 juillet 2010 dite Loi « Grenelle 2 ».

Une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine b ti et des espaces dans le respect du d veloppement durable. Elle est fond e sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, prenant en compte les orientations du projet d'am nagement et de d veloppement durables du plan local d'urbanisme, afin de garantir la qualit  architecturale des constructions existantes et   venir ainsi que l'am nagement des espaces.

L'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine a le caract re de servitude d'utilit  publique. La commune de Niort fait l'objet d'une AVAP.

L'emprise du site de DECONS n'est pas concern e par l'AVAP de la commune de Niort (voir section 3.2.1.c. « Servitudes d'Utilit  Public (SUP) »).

b. Sites remarquables du patrimoine et monuments historiques

Apr s consultation de l'atlas des patrimoines (site du Minist re de Culture), aucun immeuble class , inscrit ou inventori , ainsi qu'aucun monument historique, n'a  t  recens  dans l'aire d' tude retenue (rayon de 500 m).

Le site patrimonial remarquable le plus proche se situe   540 m au Sud-Ouest du site de DECONS, il s'agit du site d'identification 191SPR6.

L'emprise du site n'est concern e par aucun p rim tre de protection de monument historique, ni par aucun site patrimonial remarquable.

c. Arch ologie

Selon les bases de donn es de l'INRAP (Institut National de Recherches Arch ologiques Pr ventives) et l'ADLFI (Arch ologie de la France – Informations), la commune de Niort a  t  l'objet de travaux arch ologiques, pendant l'ann e 2009, aux endroits suivants :

- Parking du Moulin du Milieu (3,6 km au Sud-Ouest),
- 13 avenue de Paris (3 km au Sud-Ouest),
- Les capucins (3,8 km au Sud-Ouest).

Aucun site d'int r t arch ologique n'a  t  recens    ce jour dans l'aire d' tude retenue (rayon de 500 m).

d. Autres sites remarquables

Le r seau des Grands Sites de France

Les Grands Sites de France labellis s ou en projet ont en commun d' tre des sites class s au titre de la loi du 2 mai 1930 sur "la protection des monuments naturels et des sites de caract re artistique, historique, scientifique, l gendaire ou pittoresque", pour une partie significative de leur territoire.

La mise en œuvre de cette législation relève de la responsabilité de l'Etat et fait partie des missions du ministre de l'Environnement. C'est le fondement qui justifie l'implication de l'Etat dans une politique nationale de protection et de valorisation de ces sites.

La commune de Niort fait partie du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, qui appartient au réseau des Grands Sites de France.

La compatibilité du site avec la Charte de Parc Naturel est présentée dans le paragraphe 4.3.7 « Charte de Parc Naturel Régional du Marais Poitevin ».

Sites UNESCO

La France fait partie des pays qui ont ratifié la « Convention du patrimoine mondial ». Ils acceptent ainsi d'identifier et de proposer des biens se trouvant sur leur territoire national et susceptibles d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. Quand un État partie propose un bien pour inscription, il doit donner des détails sur la manière dont le bien est protégé sur le plan juridique et fournir un plan de gestion concernant son entretien.

Les États parties doivent protéger les valeurs pour lesquelles leurs biens ont été inscrits sur la List. Ils sont également encouragés a présenter à l'UNESCO des rapports sur l'état de conservation de ces biens.

Aucun site UNESCO n'a été identifié à proximité du site.

3.6 DONNEES PHYSIQUES ET CLIMATIQUES

3.6.1 Climatologie

a. Climat

La commune de Niort est localisée dans un secteur de climat océanique. Le climat océanique est caractérisé par des températures douces et une pluviométrie relativement abondante (en liaison avec les perturbations venant de l'Atlantique), répartie tout au long de l'année avec un léger maximum d'octobre à février. Au Sud, la basse vallée de la Loire, la Vendée et les Charentes connaissent une pluviométrie plus faible. En Aquitaine, la proximité des Pyrénées renforce la pluviométrie en hiver et au printemps. (source : météoFrance).

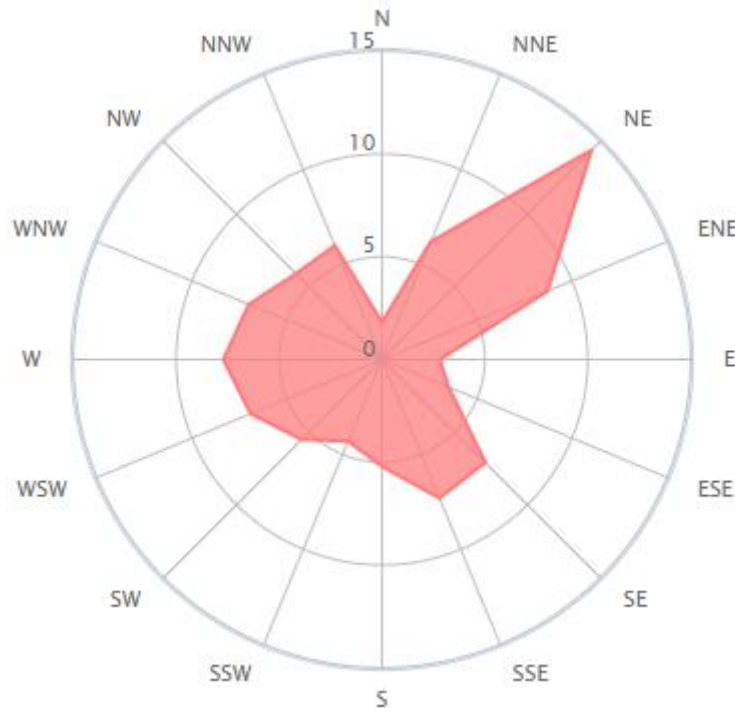
La station météorologique de la commune de Niort se située à 2,3 km au Sud-Est du site. Les données présentées ci-après proviennent de cette station, sur la période de 1959 à 2018 :

- Température minimale : **7,8°C**,
- Température maximale : **17,2°C**,
- Température moyenne annuelle : **12,5°C**,
- La moyenne annuelle des hauteurs de précipitations est de : **867,2 mm**.
- La durée totale d'ensoleillement annuelle est en moyenne de **1980 heures**.

b. Rose des vents

Selon la rose des vents de Niort (source : Windfinder), les vents dominants sont des vents du Nord-Est.

Figure 12 : Rose des vents de Niort (source : Windfinder)



c. Réchauffement climatique

Bilan

Le bilan scientifique dressé par les experts du GIEC¹² conclut à l'existence d'une quantité croissante d'indices témoignant d'un réchauffement de la planète et d'autres modifications du système climatique :

- La température moyenne de surface a augmentée de $0,6^{\circ}\text{C} \pm 0,2^{\circ}\text{C}$ ($0,9^{\circ}\text{C}$ en France) au cours du XX^{ème} siècle,
- Le réchauffement s'est notamment produit durant deux périodes : de 1910 à 1945 et depuis 1976,
- La couverture neigeuse et l'extension des glaciers ont diminué,
- Le niveau moyen de la mer a progressé (10 à 20 cm au cours du XX^{ème} siècle),
- Des changements climatiques marquants (modification des précipitations, fréquence et intensité des sécheresses...) sont survenus.

L'effet de serre

Phénomène naturel lié à la présence de certains gaz atmosphériques (GES¹³), l'effet de serre permet à l'atmosphère de se maintenir à une température moyenne de 15°C , par piégeage du rayonnement infrarouge émis par la Terre.

Or, on constate aujourd'hui que les émissions de GES (CO_2 , N_2O , CH_4 , gaz fluorés) et d'aérosols dues aux activités humaines, et l'augmentation de leurs concentrations altèrent l'atmosphère d'une manière qui affecte le climat.

Tous les résultats des modèles du GIEC conduisent à prévoir une augmentation de la température globale et une élévation du niveau de la mer. La température à la surface du globe pourrait ainsi prendre de $1,8^{\circ}\text{C}$ à 4°C supplémentaires au XXI^{ème} siècle.

¹² GIEC : Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat,

¹³ GES : Gaz à Effet de Serre.

3.6.2 Géologie

a. Géologie des terrains du site

Le système d'information géographique des données publiques Infoterre, disponible sur le site Internet du BRGM¹⁴, permet de caractériser le sous-sol à proximité du site.

Selon la carte géologique du BRGM de NIORT – 610 (échelle 1/50 000^{ème}), **le site est implanté sur des formations de calcaire graveleux à filament (Bajocien – j₁).**

La plupart de l'étage du Bajocien (environ 15 m), est formé d'un calcaire graveleux blanc ou beige, clair, ponctué de roux, à rares Spongiaires et dépourvu de silex. Il forme des bancs d'épaisseur décimétrique à métrique. Les Ammonites y sont encore fréquentes à la base (sur 0,40 m environ) avec, en particulier, Parkinsonia rarecostata et Garantiana coronata. Elles deviennent plus rares ensuite, mais on trouve néanmoins : Parkinsonia densicostata, Parkinsonia parkinsoni, Prorsisphinctes sp., Cadomites sp.

La figure suivante est un extrait de la carte géologique concernant le site de DECONS.

Figure 13 : Carte géologique au droit du site – sans échelle




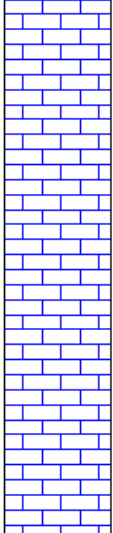



INFOTERRE fournit le log géologique d'un forage situé sur la même formation j₁ à 1,4 km au Sud-Est du site. Il s'agit du forage identifié comme BSS001PHJM, sa localisation est présentée sur la figure ci-avant.

¹⁴ BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières.

Le log numérique est présenté dans la figure ci-après.

Figure 14 : Log numérique du forage à proximité du site

Profondeur	Formation	Lithologie	Lithologie	Stratigraphie	Altitude		
1.00	Sol (terre végétale)		Terre végétale	Holocène	49.00		
3.00			Calcaire et argile		47.00		
4.50	Formation de Saint-Maixant		Calcaire gris, dur	Bajocien	45.50		
7.00			Calcaire jaune et argile		43.00		
15.00			Calcaire gris, marneux		35.00		
20.10			Calcaire jaune, marneux	Toarcien à Aalénien	29.90		
53.50					Calcaire gris avec des passages de marne noire		
54.00							
50.25							
53.50	Formation de Thouars		Marne noire et grise	Toarcien	-3.50		
54.00			Marne rouge plastique		-4.00		
50.25							

b. Historique et état actuel de pollution des sols du terrain d'emprise du site

Sites BASOL/BASIAS

Selon la base de données du site d'INFOTERRE du BRGM, le site **BASOL** (sites et sols pollués ou potentiellement pollués appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif) le plus proche du site de DECONS se situe à 1,8 km au Sud-Ouest, il s'agit du site de SEITA (ALTADIS) (code BASOL : 79.0024 - Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en œuvre).

Aucun site BASOL ne se trouve dans un rayon d'1 km autour du site.

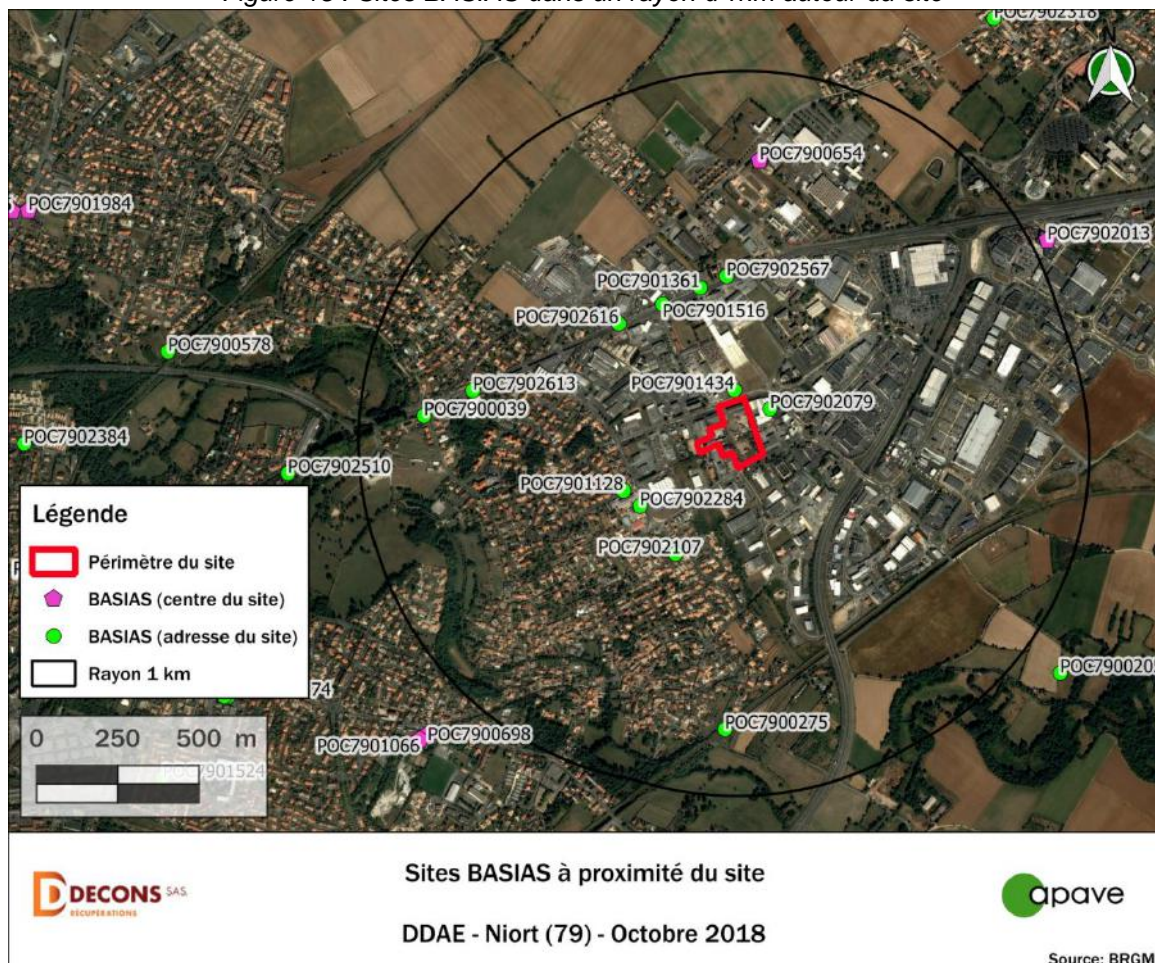
Treize sites BASIAS (anciens sites industriels et activités de service) ont été référencés dans un rayon d'1 km autour du site. Les sites identifiés sont présentés dans le tableau suivant.

Identifiant	Commune principale	Raison social de l'entreprise / Nom(s) usuel(s)	Etat de connaissance / d'occupation du site	Activités
POC7902079	Niort	Usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)	Inventorié / En activité et partiellement réaménagé	Collecte et stockage des déchets non dangereux dont les ordures ménagères (décharge d'O.M. ; déchetterie)
POC7901434	Niort	Maçonnerie	Inventorié / Activité terminée	Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre ; de mortier
POC7901128	Niort	CHIREIX	Inventorié / Activité terminée	Sciage, rabotage, imprégnation du bois ou application de vernis...
POC7902284	Niort	RAMO INDUSTRIE	Inventorié / En activité	Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux (du bois, portatives)
POC7902107	Niort	Station service	Inventorié / Activité terminée	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
POC7900039	Niort	SUSBIELLE	Inventorié / Activité terminée	Apprêt et tannage des cuirs ; préparation et teinture des fourrures et cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie, peaux vertes ou bleues)
POC7902613	Niort	Mr AUNEAU puis Relais de SOUCHE Hagnier	Inventorié / Activité terminée	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
POC7902616	Niort	Station "Le Lambon" Garreau puis Fazillault	Inventorié / Activité terminée	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
POC7901516	Niort	LECLERC - PELLETIER & Cie, actuellement : Société Cartorel	Inventorié / En activité	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton, Fabrication d'articles en papier ou en carton (papier peint, toilette, emballage, ...), Imprimerie et services annexes (y compris reliure, photogravure,...)
POC7901361	Niort	REDIEN & fils	Inventorié / Activité terminée	Fabrication d'autres matériels électriques et électromagnétiques (pour moteurs et véhicules ou non), Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles

Identifiant	Commune principale	Raison social de l'entreprise / Nom(s) usuel(s)	Etat de connaissance / d'occupation du site	Activités
POC7902567	Niort	CENTRE LECLERC	Inventorié / En activité	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)
POC7900275	Niort	LALANDE	Inventorié / Activité terminée	Blanchisserie-teinturerie (gros, ou détail lorsque les pressings de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ; blanchissement et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons
POC7900654	Niort	Etablissement de Construction Electrique (E.C.E.)	Inventorié / En activité	Fabrication de composants et cartes électroniques (actifs ou passifs et condensateurs), Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique

La figure ci-après présente la localisation des sites BASIAS identifiés précédemment.

Figure 15 : Sites BASIAS dans un rayon d'1km autour du site

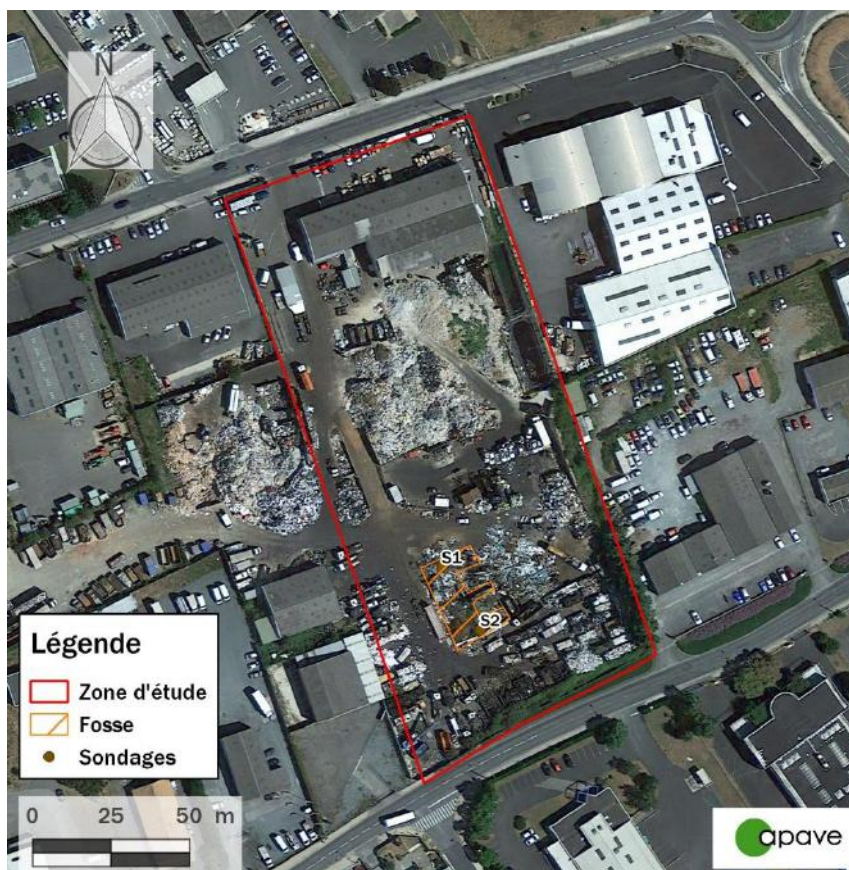


Etudes Sites et Sols Pollués

Un diagnostic de l'état de pollution des sols du site de DECONS a été réalisé en août 2016 par APAVE (voir annexe). L'étude a été réalisée à la demande de DECONS dans le cadre de la réalisation de travaux de remblayage d'une fosse, qui a été réalisé depuis.

Ce qui suit en italique provient du rapport de résultats de référence M.VSSP0010.086-V4.

La localisation des sondages réalisés est présentée ci-dessous.



Localisation des sondages réalisés

...de façon synthétique, les formations reconnues du haut vers le bas sont présentées dans le tableau ci-dessous avec les mesures éventuelles de PID¹⁵ (max en ppm).

Formations reconnues (synthèse)	Profondeur (m/sol) - de/a	Epaisseur (m)	Mesures PID (max ppm)	Autres observations organoleptiques éventuelles
<i>Dalle béton</i>	<i>0 à 0,20</i>	<i>0,2</i>	<i>/</i>	
<i>Remblais calcaires</i>	<i>0,20 à 0,50</i>	<i>0,2</i>	<i>0</i>	
<i>Calcaires indurés</i>	<i>0,50 à 0,60</i>	<i>0,1</i>	<i>0</i>	

Formations reconnues lors des sondages et résultats PID (ppm)

Les résultats obtenus sont cohérents avec le log numérique présenté dans la section 3.6.2.a. « Géologie des terrains du site ».

¹⁵ PID : Détecteur par photoionisation (Photoionization Detector, en anglais).

Le tableau ci-après présente le programme des analyses réalisées sur les échantillons de sols prélevés.

Zones /Sources	Sonda ges	Désignatio n de l'échantillo n et profondeur (m/sol)	HCT C5-C10	HCT C10-C40	HAP	BTEX	COH V	ML	PCB
Fosse ayant contenu des DIB	S1	S1 (0-0,60)	X	X	X	X	X	X	X
Fosse ayant contenu des DIB	S2	S2 (0-0,45)	X	X	X	X	X	X	X

ML : Métaux Lourds / HCT : HydroCarbures Totaux / HAP : Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques / BTEX : Benzène Toluène Ethylbenzène Xylène / PCB : Polychlorobiphényles

Les résultats obtenus à partir des analyses effectuées montrent que la qualité des sols ne présente pas d'anomalies pour les investigations réalisées.

Les analyses effectuées ne montrent pas d'évidence de pollution.

A noter qu'aucun incident de pollution des sols n'a été déclaré par l'exploitant après la réalisation de cette étude. En 2017, le site a été entièrement imperméabilisé.

3.6.3 Hydrogéologie

D'après INFOTERRE, au droit de l'emprise du projet, **la masse d'eaux souterraines de niveau 1** retrouvée depuis la surface correspond à celle de « Calcaires et marnes du Lias et Dogger du bassin amont de la Sèvre-Niortaise libres (FRGG062) ».

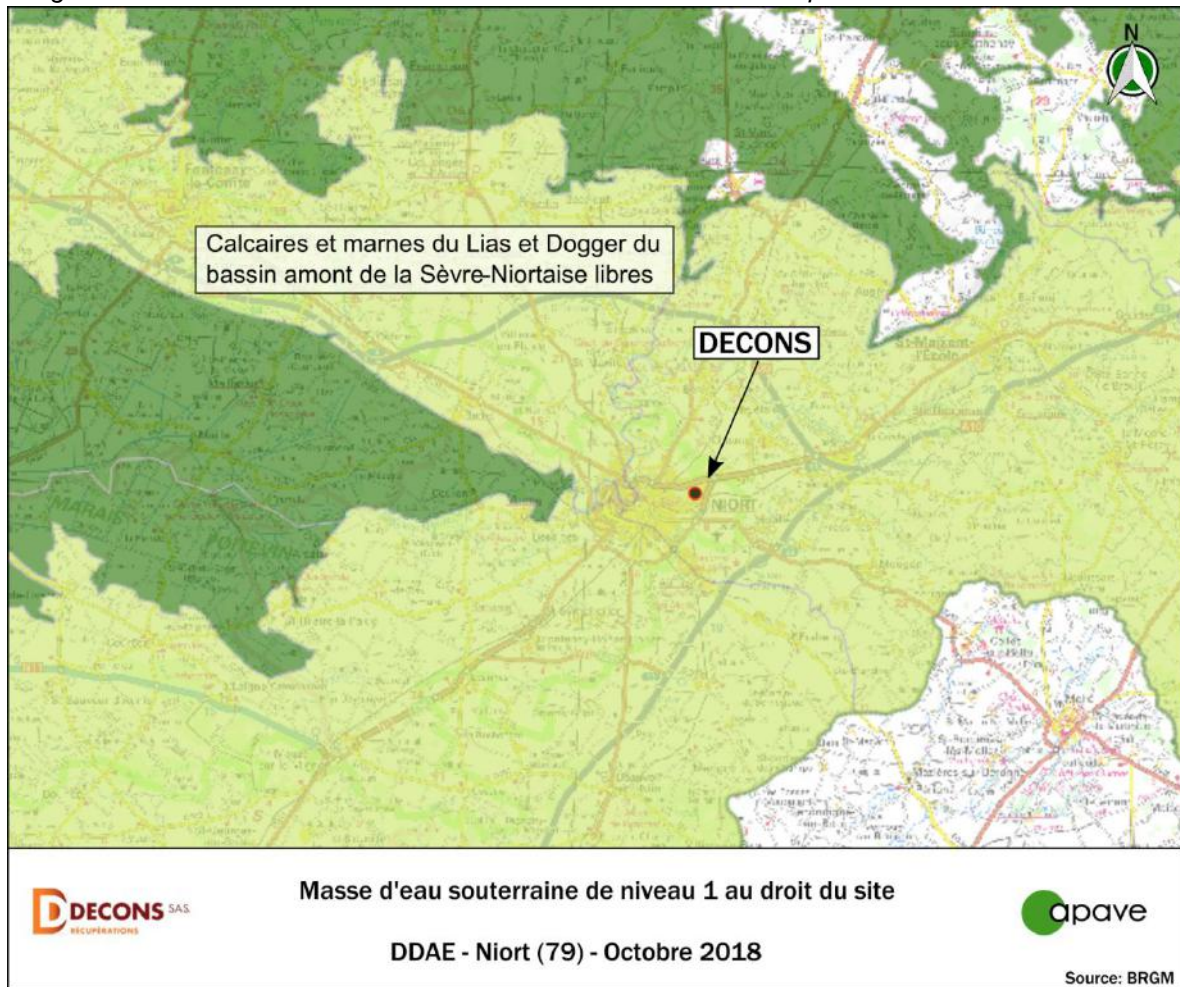
D'après le SDAGE du bassin Loire-Bretagne 2016-2021, la masse d'eau de niveau 1 (FRGG062) a une taille de 830 km². **Elle présente un risque de ne pas atteindre les objectifs environnementaux au niveau qualitatif.**

L'état et les objectifs fixés pour la masse d'eau souterraine de niveau 1 (SDAGE Loire-Bretagne 2016 – 2021) sont les suivants.

Code masse d'eau	Risque qualitatif	Indicateur de pollution (concernant le risque qualitatif)	Risque quantitatif	Objectif d'état chimique	Objectif d'état quantitatif	Objectif d'état global
FRGG062	Oui	Cause nitrates	Non	Rapport de délai 2027	Rapport de délais 2021	Rapport de délais 2027

La masse d'eaux souterraines (niveau 1) au droit du site, est présentée ci-après.

Figure 16 : Premières masses d'eaux souterraines rencontrées depuis la surface – sans échelle



a. Contexte local

Aucune étude sur les eaux souterraines au droit du site n'a été menée jusqu'à présent.

Pour information, aucun prélèvement ni rejet dans les eaux souterraines n'est effectué par le site de DECONS.

b. Captages d'eau potable souterrains

Les informations ci-après ont été obtenues à partir du rapport n°2018417V1 effectué par le bureau d'études EGEH en novembre 2018, dans le cadre d'une étude de la gestion des eaux pluviales et résiduaires (voir annexe). Ce qui suit en italique provient de cette étude.

D'après les renseignements recueillis auprès de l'ARS 79, six captages AEP alimentent la commune de Niort, il s'agit :

- *Du captage Saint-Lambin, situé à environ 3,8 km au sud du site,*
- *Du captage Pré Robert, situé à plus de 8,5 km à l'ouest du site,*
- *Du captage Chat pendu, situé à environ 8 km à l'ouest du site,*
- *Du captage Gachet 1, situé à plus de 3,5 km à l'ouest du site,*
- *Du captage du Vivier, situé à plus de 3,5 km à l'ouest du site,*
- *Du captage Gachet 2, à plus de 3,5 km à l'ouest du site.*

Un projet de captage est également prévu sur la commune de Niort, à plus de 6 km à l'Ouest du site.

Le site de la société DECONS se trouve au droit du périmètre de protection rapproché PPR3 des captages du Vivier, de Gachet 1 et de Gachet 3 dit complémentaire.

Les servitudes appliquées à ce périmètre de protection rapprochée sont détaillées dans l'annexe 15 de l'arrêté de déclaration d'utilité publique des captages du Vivier, de Gachets I et III, de leurs périmètres de protection et servitudes afférentes du 29 novembre 2010.

La compatibilité du site avec les prescriptions concernant le périmètre de protection rapproché 3 des captages d'eau précités, est présentée dans le paragraphe spécifique 4.3.3 « Servitudes d'utilité publique ».

c. SAGE

Les SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) sont des documents de référence pour définir les choix politiques de la gestion de l'eau dans le bassin versant à l'échelle locale. Un SAGE doit être compatible avec le SDAGE en vigueur.

L'emprise du site est concernée par le SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin, il a été mis en œuvre en avril 2011.

Les enjeux définis à ce jour sont :

- Gestion quantitative de la ressource en eau en période d'étiage,
- Gestion qualitative des eaux superficielles et souterraines,
- Alimentation de la population en eau potable,
- Maintien de l'activité conchylicole,
- Gestion et prévention des risques naturels,
- Préservation des milieux naturels,
- Préservation de la ressource piscicole,
- Satisfaction des usages touristiques et de loisirs.

Les thèmes relatifs aux enjeux sont :

- Crues et inondations,
- Eau potable,
- Espèces remarquables,
- Gestion qualitative,
- Gestion quantitative,
- Littoral et mer,
- Milieux aquatiques et biodiversité,
- Patrimoine et tourisme.

La compatibilité du site avec le SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin est analysée dans un paragraphe spécifique.

d. Contrat de milieu

Comme les SAGE, les contrats de milieu (rivière, lac, nappe, baie...) sont des outils d'intervention à l'échelle locale du bassin versant dont ils dépendent. Ces contrats donnent lieu à un important programme d'études. En pratique également, contrats de milieu comme le SAGE déclinent les objectifs majeurs du SDAGE sur leur bassin versant.

La différence avec le SAGE est que l'objet essentiel du contrat de milieu n'est pas de formaliser un projet commun pour l'eau dans le bassin assorti de règles de bonne conduite pour le mettre en œuvre, mais d'aboutir à un programme d'actions à horizon 5 ans en terme d'études, de travaux, etc. financé par différents partenaires.

SAGE et contrat de milieux sont donc deux outils complémentaires, l'un établissant un « projet commun pour l'eau » assorti de règles de bonne conduite, l'autre permettant le financement d'actions (au service de ce projet commun lorsqu'un contrat de rivière fait suite à un SAGE).

L'emprise du site n'est pas concernée par un contrat de milieux.

3.6.4 Eaux superficielles

a. Hydrologie

Réseau référencé sur l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Le seul cours d'eau référencé dans un rayon d'1 km autour du site de DECONS est le Lambon (FRGR0581), il se trouve à 760 m au Sud-Ouest du site.

L'emprise du site est située dans le bassin versant correspondant à ce cours d'eau.

Ce cours d'eau fait partie de la masse d'eau connue comme « le Lambon et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Sèvre Niortaise ». Cette dernière appartient au sous-bassin « Loire aval et côtier vendéens ».

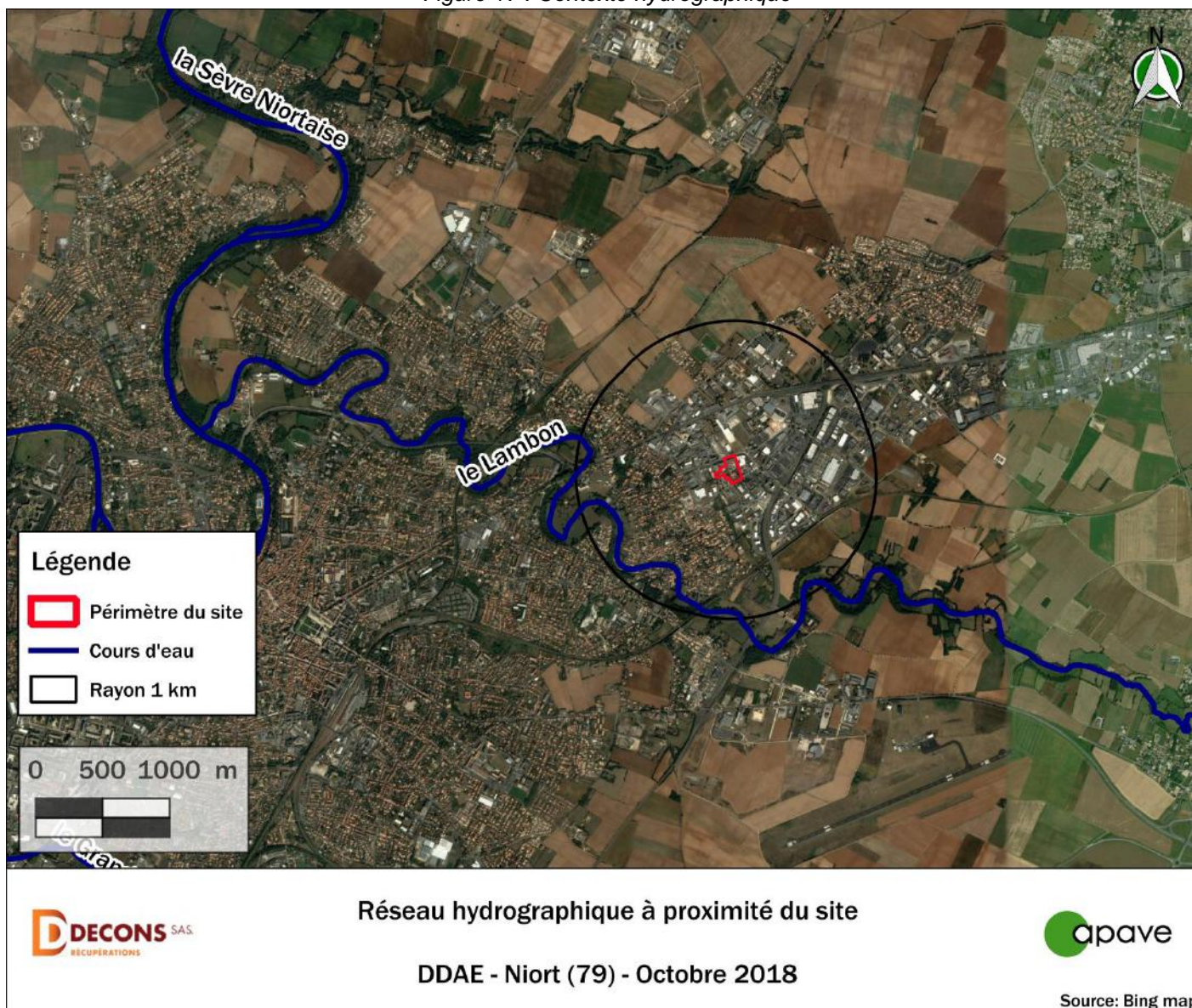
Le Lambon rejoint la Sèvre Niortaise 3,7 km à l'Ouest du site. Le QMNA5¹⁶ de la Sèvre Niortaise est de 0,634 m³/s (source : Banque HYDRO), à noter qu'aucun suivi n'est effectué au niveau du Lambon.

Aucun fossé ne recoupe l'emprise du site, ni n'est situé à proximité.

Les cours d'eau à proximité du site sont présentés sur la figure ci-après.

¹⁶ QMNA5 : Valeur du débit mensuel d'étiage atteint par un cours d'eau une fois tous les 5 ans.

Figure 17 : Contexte hydrographique



b. Qualité des eaux de surface

Définitions

La classification de l'état écologique est divisée en cinq classes.

Classes	Définitions
Très bon état	<p>Pas ou très peu d'altérations anthropogéniques des valeurs des éléments de qualité physico-chimiques et hydromorphologiques applicables au type de masse d'eau de surface par rapport aux valeurs normalement associées à ce type dans des conditions non perturbées.</p> <p>Les valeurs des éléments de qualité biologique pour la masse d'eau de surface correspondent à celles normalement associées à ce type dans des conditions non perturbées et n'indiquent pas ou très peu de distorsions. Il s'agit des conditions et communautés caractéristiques.</p>
Bon état	<p>Les valeurs des éléments de qualité biologique applicables au type de masse d'eau de surface montrent de faibles niveaux de distorsions résultant de l'activité humaine, mais ne s'écartent que légèrement de celles normalement associées à ce type dans des conditions non perturbées.</p>
Etat moyen	<p>Les valeurs des éléments de qualité biologique applicables au type de masse d'eau de surface s'écartent modérément de celles normalement associées à ce type dans des conditions non perturbées. Les valeurs montrent des signes modérés de distorsions résultant de l'activité humaine et sont sensiblement plus perturbées que dans des conditions de bonne qualité.</p>
Etat médiocre	<p>Les eaux montrant des signes d'altérations importantes des valeurs des éléments de qualité biologiques applicables au type de masse d'eau de surface et dans lesquelles les communautés biologiques pertinentes s'écartent sensiblement de celles normalement associées à ce type de masse d'eau de surface dans des conditions non perturbées sont classées comme médiocres.</p>
Mauvais état	<p>Les eaux montrant des signes d'altérations graves des valeurs des éléments de qualité biologiques applicables au type de masse d'eau de surface et dans lesquelles font défaut des parties importantes des communautés biologiques pertinentes normalement associées à ce type de masse d'eau de surface dans des conditions non perturbées sont classées comme mauvaises.</p>

Pour caractériser l'état écologique des eaux douces de surface, plusieurs indicateurs sont utilisés. Concernant les éléments biologiques, l'Indice Biologique Global Normalisé (Indice Biologique Invertébrés), l'Indice Biologique Diatomées, l'Indice Biologique Poissons et l'Indice Biologique Macrophytique en Rivière (cet indice n'entre pas dans le calcul de l'état des masses d'eau) sont utilisés.

Eléments biologiques	Limites des classes d'état - Valeurs inférieures des limites de classe				
	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Etat médiocre	Mauvais état
Indice Biologique Invertébrés	16	14	10	6	–
Indice Biologique Diatomées	17	14,5	10,5	6	–
Indice Biologique Poissons	[0 ; 7]	[7 ; 16]	[16 ; 25]	[25 ; 36]	> 36
Indice Biologique Macrophytique en Rivière	14	12	9	7	–

Les éléments physico-chimiques généraux interviennent essentiellement comme facteurs explicatifs des conditions biologiques.

Paramètres par élément de qualité	Limites des classes d'état – Valeurs inférieures des limites de classe				
	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Etat médiocre	Mauvais état
Bilan de l'oxygène					
Oxygène dissous (mg O ₂ /L)	8	6	4	3	–
Taux saturation en O ₂ dissous (%)	90	70	50	30	–
DBO ₅ (mg O ₂ /L)	3	6	10	25	–
Carbone organique dissous (mg C/L)	5	7	10	15	–
Température					
Eaux salmonicoles* (°C)	20	21,5	25	28	–
Eaux cyprinicoles* (°C)	24	25,5	27	28	–
Nutriments					
PO ₄ ³⁻ (mg PO ₄ ³⁻ /L)	0,1	0,5	1	2	–
Phosphore total (mg P/L)	0,05	0,2	0,5	1	–
NH ₄ ⁺ (mg NH ₄ ⁺ /L)	0,1	0,5	2	5	–
NO ₂ ⁻ (mg NO ₂ ⁻ /L)	0,1	0,3	0,5	1	–
NO ₃ ⁻ (mg NO ₃ ⁻ /L)	10	50	–	–	–
Acidification					
pH minimum	6,5	6	5,5	4,5	–
pH maximum	8,2	9	9,5	10	–

***Eaux salmonicoles** : eaux dans lesquelles vivent ou pourraient vivre les poissons appartenant à des espèces telles que les saumons, les truites, les ombres ou encore les corégones.

***Eaux cyprinicoles** : eaux dans lesquelles vivent ou pourraient vivre les poissons appartenant aux cyprinidés ou d'autres espèces telles que les brochets, les perches et les anguilles.

Concernant l'état chimique, il est soit « Bon » (bleu) soit « Mauvais » (rouge). L'état chimique d'une masse d'eau de surface est bon lorsque les concentrations en polluants ne dépassent pas les Normes de Qualité Environnementale (NQE) en tout point de la masse d'eau hors zone de mélange.

SDAGE 2016-2021

Le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), est un document de référence pour organiser la gestion de l'eau à l'échelle du bassin Loire-Bretagne. Il est établi pour la période 2016-2021.

Selon le SDAGE 2016-2021 du bassin Loire-Bretagne, l'état actuel du cours d'eau identifié est le suivant :

Masse d'eau	Etat écologique validé	Etat biologique	Etat physico-chimique générale	Etat polluants spécifiques
Le Lambon (FRGR0581)	Mauvais	Mauvais	Moyen	Non renseigné

Le SDAGE 2016-2021 fixe des objectifs d'atteinte du bon état en fonction de l'évaluation des états des eaux superficielles pour la masse d'eau identifiée au droit du site.

Masse d'eau	Objectif d'état écologique		Objectif d'état chimique		Objectif d'état global		Motivation du délai
	Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai	
Le Lambon (FRGR0581)	Bon état	2021	Bon état	Non Qualifié	Bon état	2021	Faisabilité Technique

c. Captages d'eau potable surfaciques

D'après l'Agence Régionale de la Santé (ARS) de la Nouvelle-Aquitaine, aucun captage AEP (Alimentation d'Eau Potable), prélevant des eaux de surface, n'est présent dans un rayon de 2 km autour du projet.

Le site ne fait partie d'aucun périmètre de protection de captages AEP, dans les eaux superficielles, proche ou éloigné.

d. Risque inondation

Selon le site GEORISQUES, qui référence les aléas d'inondation, la commune de Niort n'est pas concernée par un TRI¹⁷ ou un PAPI¹⁸.

Cependant, la commune est recensée dans un atlas des zones inondables et concernée par le PPRI¹⁹ de Niort, approuvé le 03/12/2007.

L'emprise du site de DECONS n'est pas concernée par un aléa de risque du zonage du PPRI de Niort.

e. Gestion hydrologique actuelle du site

Consommation d'eau et rejets aqueux

Le site de DECONS est existant, il consomme de l'eau potable, provenant du réseau public de la commune, **uniquement pour satisfaire les besoins sanitaires des employés du site.**

La consommation moyenne du site en eau (réseau public) est estimée à 40 m³/an²⁰.

Les **eaux usées sanitaires** du site sont envoyées vers le réseau communal.

Aucun **rejet d'eaux industrielles** ne généré par le site.

Les eaux potentiellement polluées suite à un incendie (situation accidentelle) sont stockées dans la lagune de décantation n°1 (60 m³) et au niveau de la plateforme basse du site (215 m³) (voir paragraphe « Gestion des eaux pluviales du site » ci-après).

¹⁷ TRI : Territoire à Risque Important d'Inondation,

¹⁸ PAPI : Programme d'Actions de Prévention des Inondations,

¹⁹ PPRI : Plan de Prévention de Risques d'Inondation,

²⁰ Sur la base de 25 l/jour/personne, 5 salariés sur site et 305 jours d'activité par an.

En cas d'incendie, ces eaux sont alors analysées. Si leur qualité le permet selon les seuils fixés dans l'Arrêté Préfectoral d'autorisation d'exploiter, elles sont rejetées vers le réseau communal, avec l'accord du gestionnaire de réseaux. Dans le cas contraire, elles sont évacuées en tant que déchets par un récupérateur agréé.

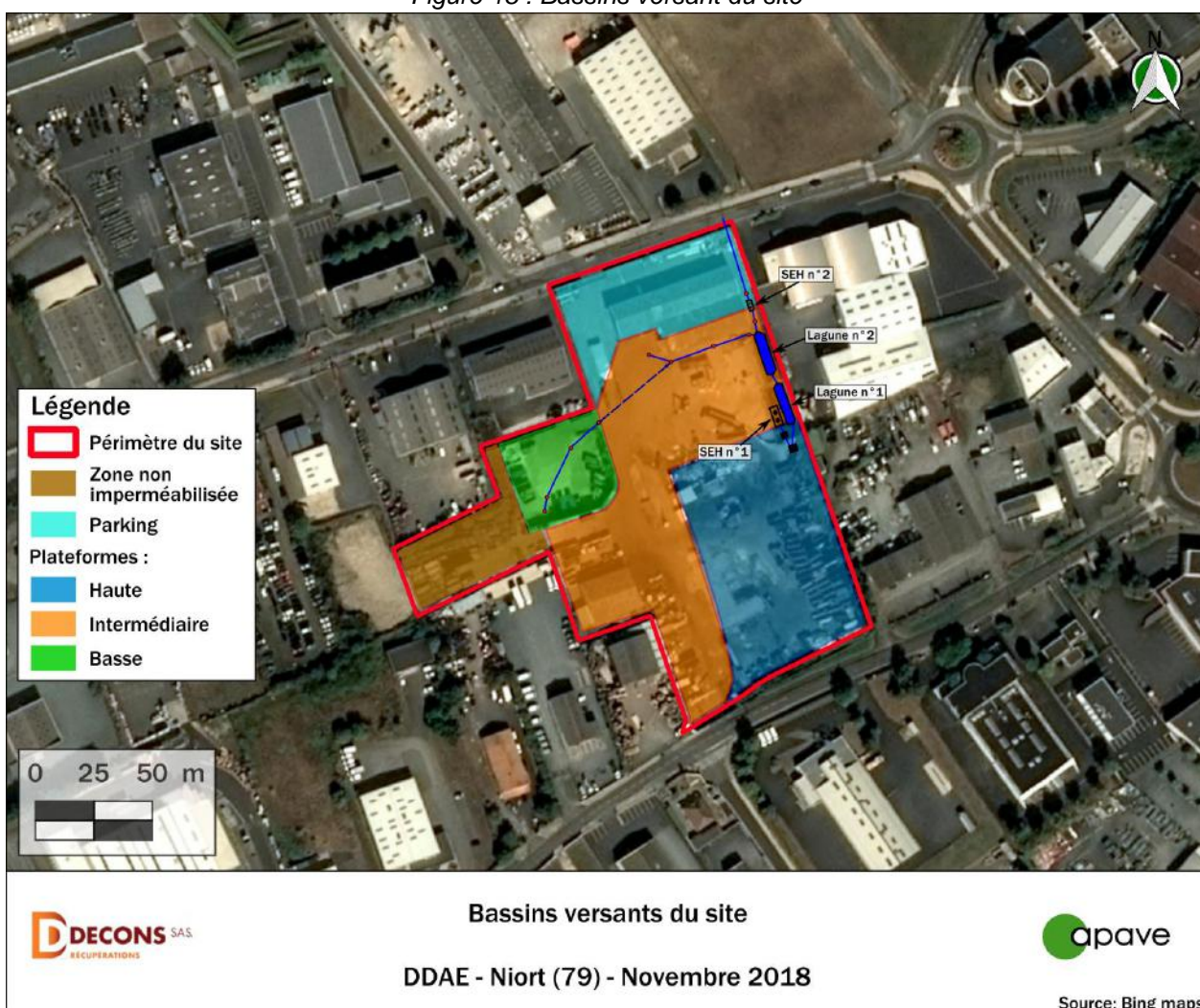
Gestion des eaux pluviales du site

Le site est divisé en cinq secteurs pour la gestion des eaux pluviales :

- La plateforme basse,
- La plateforme intermédiaire,
- La plateforme haute,
- La zone correspondant au parking situé à l'entrée du site et à une partie du bâtiment des bureaux,
- Une zone non imperméabilisée (zone de stockage de bennes vides).

La figure suivante présente les plateformes du site, ainsi que les bassins versants correspondants.

Figure 18 : Bassins versant du site



Les eaux pluviales du site sont collectées de la façon suivante :

- Les eaux du **BV bas** (eaux provenant de la plateforme basse) sont envoyées, avec les eaux pluviales du BV intermédiaire, vers la **lagune n°2** grâce à un poste de relevage,
- Le **BV intermédiaire** collecte les eaux provenant du poste de relevage lié au BV bas et les eaux de la plateforme intermédiaire du site. Ces eaux sont envoyées vers la **lagune n°2**,
- Le **BV haut** récupère les eaux de la plateforme haute du site. Ces eaux sont collectées par un **avaloir principal**, puis envoyées vers le **séparateur à hydrocarbures SEH n°1**. Elles rejoignent ensuite la **lagune n°1** et finalement la **lagune n°2**.
- Les eaux collectées au sein de la **lagune n°2** sont envoyées vers un **deuxième séparateur à hydrocarbures SHE n°2**. Il constitue l'exutoire des eaux pluviales du site. Le rejet d'eaux pluviales du site rejoint le réseau communal de Niort et ensuite le milieu naturel.
- Les eaux du **BV parking** sont envoyées directement vers le réseau communal au Nord du site,
- Les eaux pluviales ruisselant sur la **zone non imperméabilisée** s'infiltrent directement dans les sols.

Sur la base des données météorologiques de la station de la commune de Niort, **les volumes moyens d'eaux pluviales** à évacuer sur l'année peuvent être estimés comme suit.

Bassin versant	Secteur du site concerné	Surface BV (m ²)	Coefficient de ruissellement	Débit moyen annuel pour une pluie de 867,2 mm/an (m ³ /an)
Haut	Plateforme haute	9 700	0,9	7 571
Intermédiaire	Plateforme intermédiaire	5 300	0,9	4 137
Bas	Plateforme basse	1 600	0,9	1 249
Parking	Parking au Nord du site et une partie du toit du bâtiment des bureaux	2 950	0,9	2 302
Zone non imperméabilisée	Stockage de bennes vides à l'Ouest du site	1 950	0,2	338
TOTAL SITE		21 500	-	15 597

Le volume moyen annuel d'eaux pluviales rejeté par le site de DECONS est d'environ 15 597 m³.

Suivi de la qualité du rejet d'eaux pluviales

Les valeurs limites de rejet applicables au site, en termes des eaux pluviales, sont fixées par :

- L'arrêté d'autorisation du site du 15 mai 2007,
- L'arrêté du 26/11/12 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2712-1.»

L'arrêté préfectoral d'autorisation du 15/05/07, modifié par l'arrêté du 14/11/16, prescrit dans l'article 4.3.10 les valeurs limites d'émission des eaux exclusivement pluviales :

ARTICLE 4.3.10. VALEURS LIMITES D'ÉMISSION DES EAUX EXCLUSIVEMENT PLUVIALES

L'exploitant est tenu de respecter avant rejet des eaux pluviales non polluées dans le milieu récepteur considéré, les valeurs limites en concentration et flux ci-dessous définies :

Référence du rejet vers le milieu récepteur : N° 1(Cf. repérage du rejet sous l'article 4.3.5)

Paramètre	Concentrations instantanées (mg/l)	Concentration moyenne journalière (mg/l)
Ph	6,5 à 8,5	6,5 à 8,5
MES	100 mg/l	100 mg/l
DCO	300 mg/l	300 mg/l
DB 05	100 mg/l	100 mg/l
Indice Hydrocarbures	10 mg/l	10 mg/l

La superficie des toitures, aires de stockage, voies de circulation, aires de stationnement et autres surfaces imperméabilisables est de : 17 500 m²

Des analyses de la qualité du rejet d'eaux pluviales sont effectuées annuellement. Les résultats des analyses réalisées en 2018 sont présentés ci-après. Le rapport complet de résultats est présenté en annexe 13.

Paramètre	Unités	Valeur mesurée	Valeur limite de rejet AP 15/05/07	Valeur conforme ?
pH	-	7,1	6,5 – 8,5	OUI
Matières en suspension (MES)	mg/l	22	100	OUI
Demande chimique en oxygène (DCO)	mg/l	90	300	OUI
Demande biologique en oxygène 5 jours (DBO5)	mg/l	6	100	OUI
Indice hydrocarbures	mg/l	0,2	10	OUI

Selon l'arrêté préfectoral complémentaire du 14/11/16, modifiant l'arrêté préfectoral d'autorisation, le site de DECONS est soumis à enregistrement par la rubrique 2712 des ICPE. Les valeurs limites d'émission fixées par l'arrêté du 26/11/12 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2712-1 sont les suivantes.

Paramètre	Unités	Valeur mesurée	Valeur limite de rejet AM 26/11/12 – 2712	Valeur conforme ?
Température	°C	7	< 30	OUI
pH	-	7,1	5,5 – 8,5	OUI
Matières en suspension (MES)	mg/l	22	35	OUI

Paramètre	Unités	Valeur mesurée	Valeur limite de rejet AM 26/11/12 – 2712	Valeur conforme ?
Demande chimique en oxygène (DCO)	mg/l	90	125	OUI
Demande biologique en oxygène 5 jours (DBO5)	mg/l	6	30	OUI
Chrome hexavalent (Cr ⁺⁶)	mg/l	ND	0,1	OUI
Plomb (Pb)	mg/l	0,09	0,1 (si flux > 5 g/j)	OUI
Métaux totaux (somme de Pb, Cu, Cr, Ni, Zn, Sn, Cd, Hg, Fe, Al)	mg/l	7,91	15	OUI
Hydrocarbures totaux ⁽¹⁾	mg/l	Non mesuré	5	-
Indice hydrocarbures	mg/l	0,2	10	OUI

ND : Valeur non détectée

(1) : Le paramètre correspondant aux hydrocarbures totaux n'est pas suivi actuellement sur site, seul le paramètre de l'indice hydrocarbures est suivi.

DECONS respecte les valeurs limites d'émission applicables au site, fixées dans l'arrêté préfectoral d'autorisation du 15/05/2007 et l'arrêté ministériel de prescriptions du 26/11/2012 au titre de la rubrique 2712 des ICPE.

Une nouvelle campagne de mesures sur le rejet d'eaux pluviales a été réalisée le 17/10/2019 par la société PSI ENVIRONNEMENT. Le rapport de résultats est également présenté en annexe 13.

Selon les résultats de la campagne de mesures du 17/10/2019, le rejet du site est conforme aux valeurs limites fixées par la réglementation en vigueur.

La prochaine campagne de mesures sera effectuée le premier semestre de l'année 2020. Ces analyses comprendront les paramètres suivants :

- Température,
- pH,
- Matières en suspension (MES),
- Demande chimique en oxygène (DCO),
- Demande biologique en oxygène 5 jours (DBO5),
- Arsenic (As) et ses composés (en As),
- Cadmium (Cd) et ses composés,
- Chrome (Cr) et ses composés (dont chrome hexavalent (Cr+6) et ses composés exprimés en chrome),
- Cuivre (Cu) et ses composés (en Cu),
- Mercure (Hg) et ses composés (en Hg),
- Nickel (Ni) et ses composés,
- Plomb (Pb) et ses composés (en Pb),
- Zinc (Zn) et ses composés (en Zn),
- Fer (Fe) et ses composés,
- Aluminium (Al) et ses composés,
- Hydrocarbures totaux.

Les résultats des mesures seront transmis à l'inspection des ICPE, dès réception.

Surveillance initiale « RSDE²¹ »

La surveillance initiale « RSDE » pr vue   l'article 4 de l'arr t  pr fectoral compl mentaire n 5100 du 21 avril 2011 a  t  effectu e entre les mois de janvier 2012 et novembre 2012 par SGS MULTILAB.

Le rapport n MS13-06039.001.doc, finalis  en septembre 2013, conclut :

➤ **Proposition de surveillance**

Pour toutes les substances, les flux moyens journalier de la s rie de mesure  tant inf rieur   la valeur figurant dans la colonne, la surveillance pourra  tre abandonn e pour la phase p renne.

➤ **Proposition de surveillance avec programme d'action :**

Pour toutes les substances, les flux moyens journalier de la s rie de mesure  tant inf rieur   la valeur figurant dans la colonne « flux journalier d' missions B », un programme d'action ne sera pas propos .

Le rapport complet est pr sent  en annexe 20 du pr sent document.

3.6.5 Air

a. Rappel r glementaire

La r glementation fran aise en mati re de qualit  de l'air s'appuie sur 4 directives europ ennes existantes dans ce domaine et r glementant la pr sence dans l'atmosph re de polluants primaires d'origine industrielle ou produits par les transports terrestres et de polluants secondaires tels que l'ozone indicateur de la pollution photochimique. Le d cret n 98-360 du 6 mai 1998 et l'arr t  minist riel du 17 ao t 1998, pris en application de la loi sur l'air, constituent la derni re traduction en droit fran ais de ces directives.

Ces derni res ont  t  con ues en tenant compte des recommandations de l'OMS²² et d terminent des seuils   ne pas d passer pour une vingtaine de polluants en fonction de leur impact sur la sant .

Les valeurs r glementaires sont r sum es dans le tableau ci-apr s.

²¹ RSDE : Rejet de substances dangereuses dans l'eau,

²² OMS : Organisation Mondiale de la Sant ,

Polluant et nom des normes	Directive n°2008/50/CE du 11 juin 2008 Directive n°2004/107/CE du 15 décembre 2004
OZONE (O₃)	
Objectif de qualité (protection de la santé)	110 µg/m ³ en moyenne sur 8 heures
Objectif de qualité (protection de la végétation)	200 µg/m ³ en moyenne horaire 65 µg/m ³ en moyenne sur 24 heures
Valeur cible pour la protection de la santé (à respecter en 2010)	120 µg/m ³ en moyenne journalière maximum sur 8 heures à ne pas dépasser plus de 75 jours sur 3 années civiles
Valeur cible pour la protection de la végétation (à respecter en 2010)	18000 µg/m ³ .h/5ans (AOT 40 en moyenne sur 1 heure de mai à juillet)
DIOXYDE D'AZOTE (NO₂) ET OXYDES D'AZOTE (NO_x)	
Valeurs limites NO ₂ pour la protection de la santé	200 µg/m ³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 175 heures par an 250 µg/m ³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an 44 µg/m ³ en moyenne annuelle (valeur 2009)
Objectif de qualité NO ₂	40 µg/m ³ en moyenne annuelle
Valeur limite NO _x pour la protection de la végétation (milieu rural uniquement)	30 µg/m ³ en moyenne annuelle
DIOXYDE DE SOUFRE (SO₂)	
Valeurs limites pour la protection de la santé	350 µg/m ³ en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an 125 µg/m ³ en moyenne sur 24 heures à ne pas dépasser plus de 3 jours par an
Valeurs limites pour la protection de la végétation	20 µg/m ³ en moyenne annuelle 20 µg/m ³ en moyenne sur la période hivernale (du 1 ^{er} octobre au 31 mars)
Objectif de qualité	50 µg/m ³ en moyenne annuelle
PARTICULES EN SUSPENSION (PM10)	
Valeurs limites pour la protection de la santé	40 µg/m ³ en moyenne annuelle 50 µg/m ³ en moyenne journalière à ne pas dépasser au max 35 jours par an
Objectif de qualité	30 µg/m ³ en moyenne annuelle
MONOXYDE DE CARBONE (CO)	
Valeur limite pour la protection de la santé	10 000 µg/m ³ en maximum journalier des moyennes 8h glissantes
BENZENE (C₆H₆)	
Valeur limite pour la protection de la santé	7 µg/m ³ en moyenne annuelle (valeur 2009)
Objectif de qualité	2 µg/m ³ en moyenne annuelle
PLOMB (Pb)	
Valeur limite	0,5 µg/m ³ en moyenne annuelle
Objectif de qualité	0,25 µg/m ³ en moyenne annuelle
METAUX LOURDS ET HYDROCARBURES AROMATIQUES POLYCYCLIQUES (HAP)	
Valeurs limites	Arsenic : 6 ng/m ³ en moyenne annuelle Cadmium : 5 ng/m ³ en moyenne annuelle Nickel : 20 ng/m ³ en moyenne annuelle Benzo(α)pyrène : 1 ng/m ³ en moyenne annuelle

L'article R. 221-1 du Code de l'Environnement a pour objet la réduction des émissions de polluants dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'air et de protéger la santé humaine. Il transpose la directive 2008/50/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 mai 2008 concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe.

Il actualise certaines dispositions relatives aux PPA²³ que les pr fets doivent mettre en place dans les zones qui pr sentent ou risquent de pr senter des niveaux de pollution atmosph rique sup rieurs aux normes en vigueur, et dans tous les cas, dans les agglom rations de plus de 250 000 habitants.

b. Contexte local

La CAN²⁴, dont fait partie la commune de Niort, compte moins de 250 000 habitants, et n'a donc pas de PPA. Le site est concern  par le SRCAE de l'ancienne r gion de Poitou-Charentes.

Le SRCAE Charente, Charente-Maritime, Deux-S vres et Vienne a  t  approuv  le 17 juin 2013 par arr t  pr fectoral.

Les objectifs fix s par le sc nario de r f rence du SRCAE de Poitou-Charentes sont les suivants :

- Atteindre une r duction des consommations d' nergies de 20 %   l'horizon 2020 et de 38%   l'horizon 2050, tout secteur confondu,
- Une r duction de 20% (objectif europ en et national)   30% des  missions de gaz   effet serre   l'horizon 2020,
- R duire de 20% la consommation  nerg tique dans les exploitations agricoles,
- Tripler   minima la part des  nergies renouvelables dans la consommation r gionale d' nergie finale d'ici 2020, soit un objectif plancher de 26% et une ambition de 30%.

La r gion de Poitou-Charentes se positionne ainsi sur une trajectoire devant permettre d'atteindre une division par 4 des  missions de GES d'ici 2050, compte tenu de l' tat des lieux effectu  en 2013.

L'association ATMO de la Nouvelle-Aquitaine poss de une station de mesure en centre-ville de la commune de Niort,   3,2 km   l'Ouest du site.

Selon le bilan de donn es 2017 de l'ATMO Nouvelle-Aquitaine, concernant le d partement des Deux-S vres et plus pr cis ment la station de mesure de Niort, la r partition des indices de qualit  de l'air en 2017 est la suivante :

- Bons   tr s bons : 84,5%,
- M diocres   Moyens : 14,7%,
- Tr s mauvais   mauvais : 0,8%.

En 2017, 29% des jours de proc dure d'information/recommandations en Nouvelle-Aquitaine ont concern  le d partement des Deux-S vres (6 jours sur 21). Parmi les 8 jours de proc dure d'alerte qui ont touch  la r gion, 4 jours ont concern  les Deux-S vres (50% des proc dures d'alerte).

Les r sultats des param tres mesur s   la station du centre-ville de Niort en 2017 sont les suivants.

²³ PPA : Plans de Protection de l'Atmosph re,

²⁴ CAN : Communaut  d'Agglom ration du Niortais,

Polluant	Type	Valeur (en $\mu\text{g}/\text{m}^3$ pour les concentrations)	Respect des normes
O ₃	Max. horaire	142	-
	Seuil d'info/recommandations max. horaire	180	OUI
	Seuil d'alerte max. horaire (1 ^{er} seuil) (sur 3h)	240	OUI
	Max. de la moyenne sur 8h	137	-
	Objectif de qualité (Max. de la moyenne sur 8h)	120	NON
	Nb. j. > 120 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 8h (moy.3 ans)	3	-
	Valeur cible Nb. j. > 120 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 8h (moy.3 ans)	25	OUI
PM ₁₀	Moyenne annuelle	16	-
	Valeur limite moy. annuelle	40	OUI
	Objectif de qualité moy. annuelle	30	OUI
	Max. journalier	59	-
	Seuil d'info/recommandations max. horaire	50	NON
	Seuil d'alerte max. horaire	80	OUI
	Nb. heures > 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	3	-
Valeur limite Nb. heures > 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	35	OUI	
PM _{2,5}	Moyenne annuelle	10	-
	Valeur limite moy. annuelle	25	OUI
	Valeur cible moy. annuelle	20	OUI
	Objectif de qualité moy. annuelle	10	OUI
NO ₂	Moyenne annuelle	14	-
	Valeur limite moy. annuelle	40	OUI
	Max. horaire	86	-
	Seuil d'info/recommandations max. horaire	200	OUI
	Seuil d'alerte max. horaire	400	OUI
	Nb. heures > 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	0	-
Valeur limite Nb. heures > 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$	18	OUI	

En 2017, les objectifs au niveau de la qualité de l'air du département des Deux-Sèvres ont été respectés de façon générale. Deux dépassements ont été enregistrés :

- Objectif de qualité du maximum de la moyenne sur 8 h pour l'ozone,
- Seuil d'info/recommandations du maximum horaire pour les PM₁₀.

c. Suivis atmosphériques du site

Le site de DECONS ne génère pas d'effluents atmosphériques canalisés.

Les seuls rejets atmosphériques correspondent à des émissions diffuses provenant des engins et des véhicules du site (gaz d'échappement).

3.6.6 Odeurs

Aucune odeur particulière n'est générée sur le site ou dans son environnement proche.

3.7 NIVEAUX SONORES ET VIBRATIONS

3.7.1 Niveaux sonores

a. Les cartes de bruit

Les cartes de bruit sont destinées à permettre l'évaluation globale de l'exposition au bruit dans l'environnement et à établir des prévisions générales de son évolution. Elles doivent représenter des niveaux de bruit dans l'environnement, estimer le nombre des populations exposées et les établissements d'enseignement et de santé impactés.

Il s'agit donc d'une approche relativement macroscopique et synthétique, dont l'objectif principal est de procurer aux autorités responsables un repérage et une aide à la décision pour la définition des actions prioritaires à inclure dans les PPBE²⁵.

Trois types de cartes existent dans le cadre des PPBE :

- Cartes de type A : cartes des zones exposées au bruit des grandes infrastructures de transport selon les indicateurs Lden²⁶ et Ln²⁷ par paliers de 5 en 5 dB(A),
- Cartes de type B : cartes des secteurs affectés par le bruit définis par l'arrêté préfectoral du classement sonore,
- Cartes de type C : cartes des zones où les valeurs limites sont dépassées selon les indicateurs Lden (68dB(A)) et Ln (62dB(A)).

Les figures ci-après présentent les cartes de bruit de type A correspondant à la commune de Niort.

Selon les cartes stratégiques de bruit de la commune de Niort, le site de DECONS est concerné par les niveaux sonores suivants :

- Entre 55 et 70 dB(A) pendant la journée,
- Entre 50 et 60 dB(A) pendant la nuit.

Le site s'insère donc dans un contexte sonore bruyant, fortement influencé par le trafic routier.

²⁵ PPBE : plans de protection du bruit dans l'environnement,

²⁶ Lden : indicateur représentatif du niveau de bruit moyen sur l'ensemble des 24 heures de la journée,

²⁷ Ln : indicateur représentatif du niveau sonore moyen pour la période 22 h – 6h (bruit moyen équivalent nuit).